

## LE SNAPATSI RENCONTRE LES PERSONNELS DU LABORATOIRE DE LILLE

Claire COUYOUMDJIAN, représentante du SNAPATSI au CT et au CHSCT de l'INPS et en fonction au LPS de Paris et Catherine FATREZ du bureau zonal SNAPATSI Nord, ont rencontré le 20 mars 2012 les personnels du LPS de LILLE. La technicienne Principale Christine LHOTE du SRIJ de LILLE, représentante locale, était également présente.

Marc ZIOLOKOWSKI, s'excuse de ne pouvoir être présent.

### **Nous avons présenté la filière scientifique du SNAPATSI :**

- une filière animée par des scientifiques de tous grades et affectés en SP, PJ, ITT ou laboratoires ;
- une filière du SANAPTISI partenaire de syndicats de fonctionnaires actifs de la Police Nationale permettant d'avoir une vision globale de l'ensemble des problématiques de police, et une représentation dans toutes les instances du Ministère de l'Intérieur.

### **Pour les scientifiques, le SNAPATSI siège:**

- o dans les Commissions Administratives Paritaires Nationales et Locales
- o au Comité Technique Central de la Police, au Comité Technique Ministériel, au Comité Technique de l'INPS
- o au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Central, au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'INPS
- o et dans toutes les instances sociales (CNAS, CLAS et CLASAC, Fondation Jean Moulin)

### **Nous avons rappelé quelles discussions avaient eu lieu récemment pour les personnels scientifiques:**

- Les réunions sur l'avenir de la filière scientifique qui se sont déroulées en 2010 à la DRCPN.
- L'audit mené par Messieurs DIAZ, contrôleur général de la PN, et HEBARD général de gendarmerie, ancien directeur de l'IRCGN.

Et évoqué les discussions actuelles, notamment sur la mise en place du Nouvel Espace Statutaire (NES) pour les techniciens, dans le cadre de la refonte de la catégorie B pour l'ensemble de la fonction publique : les discussions sur ce sujet sont actuellement bloquées, l'administration n'a pas encore proposé de projet pertinent pour les nouvelles grilles indiciaires.

### **Le bilan de l'ensemble des discussions où nous prenons une part active est le suivant :**

- Statut : l'administration comprend de plus en plus que nos statuts ne sont pas adaptés à nos conditions, notamment s'agissant de nos horaires (astreintes de nuit) et de nos contraintes (confrontation à la mort, à des malfaiteurs, insalubrité...); elle n'accepte pas pour le moment d'engager une vraie discussion sur un statut dérogatoire, bien qu'elle ne conteste pas nos arguments.

- Mission : les métiers de la police scientifique ont intégré le RIME (Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat) en deux fiches-emploi (chargés d'investigation de PTS et responsable d'investigation de PTS) ; ces fiches devront nous permettre de mettre en avant les missions et responsabilités des personnels.
- Indemnitaires : les primes augmentent par le biais de budgets exceptionnels (plan triennal de 800 000 euros mis en œuvre l'année dernière pour la revalorisation de l'indemnité de fonction) ; cette action est un minimum qui ne peut remplacer une réflexion globale sur l'indemnitaire de la filière. Nous avons par ailleurs rappelé que la prime de fonction et de résultats (PFR) ne concerne que certains fonctionnaires administratifs du ministère.
- Conditions de travail : la réforme des CHS devenus CHSCT (Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail) devrait permettre à notre organisation de poursuivre sa pression sur l'administration pour l'amélioration des conditions de travail ; notre syndicat souhaite par ailleurs la création d'un CHSCT spécialisé pour les personnels IJ.
- Formation : la formation a changé et s'articule désormais en un tronc commun ajouté d'un stage d'adaptation au premier emploi. Cette formule plus rationnelle que la précédente a le mérite de proposer une formation adaptée à tous les personnels (et non plus seulement aux IJistes comme c'était le cas). Nous avons rassuré les personnels qui s'inquiétaient du risque de cette nouvelle formule sur les mutations en leur rappelant que le critère majeur pour la mutation est l'ancienneté, et que les formations non mises en pratique (comme c'était le cas avec le GSI pour les personnels des labos) n'ont de toute façon que peu de crédit, et seront certainement considérées comme caduques dès la mise en place de la qualité dans les services IJ (du fait de l'impératif de maintien des compétences).
- Habillement : la dotation des personnels amenés à se transporter sur le terrain (pantalon service général, chaussure commando, blouson, gilet d'identification) en complément du gilet pare balles s'est mise en place l'année dernière. Nous rappelons au personnels qu'il ne s'agit pas d'un uniforme à port obligatoire, qu'il ne doit pas être porté par les PTS lorsqu'ils sont susceptibles d'être seuls, même momentanément face à du public (victimes comprises), et qu'il est adapté aux missions où les PTS sont en permanence accompagnés de personnels actifs.

**Nous avons discuté en détail de plusieurs points :**

- La nouvelle formation
  - Les risques psychosociaux (RPS) et le stress au travail. Nous avons informé nos collègues que les directeurs des laboratoires seront sensibilisés à la prévention des RPS prochainement. Nous avons également évoqué la différence entre le stress et le harcèlement, et rappelé qu'il existe un dispositif législatif (harcèlement moral ou violences morales répétées) et des dispositifs internes pouvant être activés par la voie syndicale ou hiérarchique et menant à des audits de service ou la prise en compte de situations particulières par la médecine de prévention et la direction de l'Institut (quand la direction du laboratoire fait défaut) ; ces dispositifs internes doivent bien sûr toujours être privilégiés.
- Nous avons insisté sur le fait que les personnels souffrant de conditions de travail dégradées ne doivent pas s'enfoncer dans le fatalisme qui consisterait pour eux à ne plus signaler les problèmes.
- la réforme des conditions de recrutement par la voie externe des directeurs de laboratoires : ces postes étaient ouverts jusqu'à présent à des scientifiques, ils le seront désormais à tous fonctionnaires de catégorie A supérieure, y compris les commissaires de Police et Colonels de Gendarmerie.

- la réforme de l'INPS, la création des nouvelles divisions et des pôles uniques. A ce sujet, à Lille, la division PHYSIQUE connaît une situation particulière du fait d'une activité faible, qui risque de peser sur son avenir.

**Nous avons terminé la journée par une rencontre avec Mme BERLOT PICARD, directrice du laboratoire.**

Nous avons évoqué avec elle :

- quelques situations individuelles de personnels nous ayant sollicités
- le manque de communication ressentis par les personnels de la DIP notamment en ce qui concerne la nouvelle organisation ; à ce sujet Mme la directrice nous a signalé que tous les comptes rendus de réunion étaient accessibles à tous les agents sur l'intranet du laboratoire. Nous avons toutefois insisté pour l'amélioration de la communication verbale, et Mme Berlot Picard nous a déclaré qu'elle rappellerait aux chefs de section la nécessité de transmettre les informations utiles à leurs personnels.
- la volumétrie des activités de Physique : Mme la directrice nous a rappelé qu'en matière de RDT l'activité était maintenue notamment par le traitement des dossiers de Marseille.

Sur ce derniers point, et renseignements pris à part, nous considérons que des analyses potentielles ne parviennent pas au laboratoire de Lille, étant probablement dirigées vers le privé (rappelons qu'il existe une concurrence privé d'un laboratoire parisien à compétence nationale dans le domaine des RDT). Il est évident que si le laboratoire de Lille souhaite maintenir son plateau technique, il devra mettre en place une politique de communication à l'adresse des enquêteurs afin de recevoir un nombre de saisines justifiant les investissements futurs.

**Notre visite fut certainement utile à ceux qui souhaitent recevoir des informations récentes et précises sur nos métiers. Nous avons nous mêmes eu beaucoup de plaisir à partager ces moments d'échange.**

Nous rappelons à l'ensemble des personnels des laboratoires qu'ils peuvent nous joindre :

- pour les questions générales à l'adresse : [snapatsi.pts@gmail.com](mailto:snapatsi.pts@gmail.com)
- pour les questions spécifiques à l'INPS : [claire.couyoumdjian@interieur.gouv.fr](mailto:claire.couyoumdjian@interieur.gouv.fr)